Cfdt
des choix, des actes
Syndicat Francilien Communication Conseil, Culture

vendredi 229 janvier 2010

Promotions des fonctionnaires : Peut-être les dernières !

Début janvier, un tract nous informait que les fonctionnaires n'auront plus accès aux RAP. C'est une décision qu'aurait prononcé le conseil d'état suite à une requête de SUD. Motif : l'épreuve sur dossier n'est pas permise par les décrets relatifs aux grades des fonctionnaires.

En revanche, pour les contractuels rien ne changerait. Ils pourraient toujours se porter candidats aux différentes vagues de RAP.

A la lecture des premières lignes, nous avons eu beaucoup de mal , avouons le, à comprendre la démarche. Dénoncer les dérives et taper du point sur la table pour que ça change, ça pouvait se comprendre mais faire barrage aux fonctionnaires pour l'accès à la promo, là...

Comment accepter une telle volonté d'anéantir tous les efforts d'égalité entre fonctionnaires et contractuels ?

En continuant notre lecture, nous avons découvert la solution proposée. Dans un premier temps, La Poste devait remettre les bons vieux concours professionnels (un écrit + un oral) pour les fonctionnaires. Puis par soucis d'égalité, instaurer dans un deuxième temps également un écrit pour les contractuels par le biais d'un avenant à l'accord promo de juin 2006.

En clair, il devait y avoir un écrit et un oral pour tout le monde.

Certains diront qu'au regard des dérives pour les dernières RAP, on peut comprendre. Et ils auront totalement raison. La démarche de SUD peut à la base partir d'un bon sentiment. D'autant plus que juridiquement parlant ils ont raison et le conseil d'état par sa décision l'a d'ailleurs démontré.

Pourtant cette décision n'est pas sans danger...

Aujourd'hui, La Poste ne l'a pas encore appliquée et heureusement. Car si elle l'avait fait, les fonctionnaires ne pourraient pas s'inscrire aux RAP ouvertes actuellement. Mais comme aucune solution de remplacement n'a été prévue dans l'immédiat, ils ne pourraient que regarder leurs petits copains contractuels se frotter les mains.

Et demain ? La Poste change de statut le 1er mars 2010 et passe en société anonyme. Il est par conséquent peu probable qu'elle fasse des fonctionnaires sa priorité. Au regard de ce qui s'est passé à France Télécom, tout porte à croire qu'elle sera plutôt tentée de les pousser à aller voir si l'herbe est plus verte ailleurs.

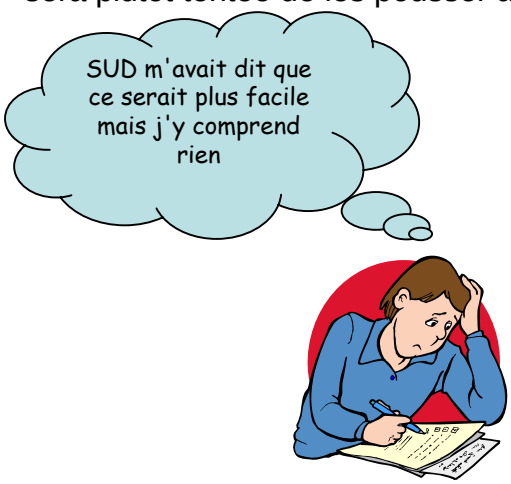

Et si par chance, La Poste voulait nous la jouer grand seigneur et acceptait de revenir en arrière... Et si La Poste acceptait de remettre les bons vieux concours pour tous, basés sur un écrit + un oral, est-ce que ça ne pénaliserait pas certains d'entre nous qui, par un parcours scolaire ou social chaotique ont quelques faiblesses avec l'orthographe ?

Autant de questions auxquelles bien entendu, le tract de SUD n'apporte aucune réponse. Et pour cause... Personne ne peut répondre.

L'AFFAIRE EST A SUIVRE ...